

**Réunion du Conseil Municipal  
Du 03 juin 2021**

**Ordre du jour**

- ⇒ **Travaux de la gendarmerie : choix des entreprises**
- ⇒ **Travaux de voirie 2021 : choix de l'entreprise**
- ⇒ **Participation exceptionnelle au Syndicat du Train touristique**
- ⇒ **Convention pour la participation au financement de la caserne de pompiers**
- ⇒ **Convention pour l'enseignement de la natation scolaire**
- ⇒ **Suspension du tarif pour extension des terrasses**
- ⇒ **Dérogation au repos dominical des commerces**
- ⇒ **Divers.**

---

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 03 juin 2021**

**Conseillers en exercice :** 23  
**\* Présents :** 20  
**\* Votants :** 22 (dont 2 par procuration)

**Le 03 juin 2021 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2021, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur SALQUE PRADIER David, Maire.**

**Présents :** M. **PABIOU** Michel, Mme **FOURNEL** Marie Paule, M. **ROUSSON** Patrice, Mme **DIGONNET** Marie José, M. **RUSSIER** Patrick, Mme **MASSARDIER** Denise, M. **MONTELMARD** Henri, Mmes **BESSET** Martine, **ANDRE** Bénédicte, M. **PELISSIER** Romain, Mme **BACHELARD** Catherine, M. **MOUNIER** Franck, Mme **ARNAUD** Laurence, M. **PLACIDE** Pierre-Marie, Mme **RANCON** Marie Pierre, M. **BRUYERE** David, Mme **GIRARD** Suzelle, M. **RECHATIN** Bernard, Mme **LIONNET** Hélène et M. **ROCHER** Lucas.

**Absents excusés :** M. **BOULY** Noël (procuration donnée à Mme **LIONNET** Hélène)  
M. **REY** Pascal (procuration donnée à M. **RECHATIN** Bernard)

**Elu secrétaire :** M. **PELISSIER** Romain

---

**Délibération n° 2021 – 49 –**

<b>Objet : résultat de la consultation des travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2021-28 du 06 avril 2021 le conseil municipal avait approuvé le programme de travaux pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment communal accueillant les services de la gendarmerie pour un montant estimé à 259 000€ HT.

Dès lors une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 16 avril 2021 sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) et une publication est parue le 19 avril 2021 dans le journal des annonces légales de « la Tribune le Progrès »

La date limite de réception des offres étant fixée au 20 mai 2021 à 12h, la commission des marchés s'est réunie le lundi 31 mai 2021 à 17h00 en mairie de TENCE en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées en mairie de TENCE.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 12 candidats ayant répondu règlementairement à l'avis de consultation,
- ont analysé ensuite les propositions desdits candidats, les ont classées
- Et ont proposé de retenir l'offre des entreprises suivantes :

Corps d'état	Offre Marché		Estimation MOE € HT	Ecart / Estimation %
	Entreprise	Offre € HT		
Lot n°1 - FACADES ITE	BF43	145 097.50 €	152 200.00 €	-4.67%
Lot n°2 - ETANCHEITE	EGGE	13 950.05 €	17 200.00 €	-18.90%
Lot n°3 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC & ALU	SERODON	80 386.00 €	89 600.00 €	-10.28%
<b>MONTANT TOTAL DES OFFRES MIEUX-DISANTES</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>239 433.55 €</b>	<b>259 000.00 €</b>	<b>-7.55%</b>

Monsieur le Maire propose de retenir, suivant les préconisations de la commission des marchés, la proposition des entreprises ci-dessus.

**Le conseil municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **Prend acte** du résultat de la consultation et de la proposition de la commission des marchés pour les travaux pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment communal de la gendarmerie, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la Commission des marchés.
- **Approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec les entreprises :
  - Lot N°1 « Façades ITE » : Entreprise BF43 pour un montant de 145 097.50€HT
  - Lot N°2 « Etanchéité » : Entreprise EGGE pour un montant de 13 950.05€HT
  - Lot N°3 « Menuiserie extérieures PVC & Alu » Entreprise SERODON pour un montant de 80 386.00€HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché de travaux,
- **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de ce programme de travaux pour le bâtiment de la gendarmerie
- **Rappelle** enfin que les crédits sont déjà inscrits au budget de l'exercice 2021.

.....

**Objet : résultat de la consultation des travaux de voirie 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020-47 en date du 07 décembre 2020 le conseil municipal avait approuvé comme suit le programme de travaux de voirie devant être réalisé sur l'exercice 2021 :

réfection de la voirie sur Gardailhac Coumoutran, les Gouttes, chemin de Couteaux à Réouze pour un montant estimatif total de l'opération de 163 000 € HT.

Dès lors une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 26 avril 2021 sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) et une publication est parue le 29 avril 2021 dans le journal des annonces légales de « la Tribune le Progrès »

La date limite de réception des offres étant fixée au 25 mai 2021 à 12h, la commission des marchés s'est réunie le lundi 31 mai 2021 à 17 h.00 en mairie de TENCE en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées en mairie de TENCE.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 3 candidats ayant répondu réglementairement à l'avis de consultation,
- ont analysé ensuite les propositions desdits candidats et les ont classées
- Et ont proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage Route qui a recueilli la meilleure note finale selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, et ce, pour la réalisation du marché de base (Voie communale N°20 « route de Pouzol » et Voie communale N°27 « Coumoutran »), ainsi que des 3 options (Réouze, Village de Vacances, hameau des Gouttes), pour un montant de HT de 131 495.94 €uros

Monsieur le Maire propose de retenir, suivant les préconisations de la commission des marchés, la proposition établie par l'entreprise Eiffage.

**Le conseil municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **Prend acte** du résultat de la consultation et de la proposition de la commission des marchés pour les travaux de voirie 2021, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la Commission des marchés.
- **Approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec l'entreprise EIFFAGE, pour le compte de la commune de Tence pour un montant HT de 131 495.94 €uros, en vue de réaliser les travaux de voirie 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché de travaux,
- **Donne pouvoir** également à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de ce programme de voirie 2021
- **Rappelle** enfin que les crédits sont déjà inscrits au budget de l'exercice 2021.

.....

**Délibération n° 2021 – 51 –**

**Objet : Participation exceptionnelle Syndicat Intercommunal du Train touristique  
Raucoules-Saint Agrève**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune de Tence est membre du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la ligne ferroviaire touristique Raucoules-Saint Agrève et verse à ce titre une participation financière annuelle à hauteur de 10 €/habitant.

Monsieur le Maire expose la demande de participation exceptionnelle formulée par le Président du Syndicat en raison du résultat déficitaire de l'exercice 2020 dû à l'absence de loyer versé par le gestionnaire de la voie à savoir l'association Voie Ferrée du Velay. En raison des conditions sanitaires liées au COVID, le train n'a que peu roulé d'où des recettes liées à la vente des billets très faibles. Connaissant les difficultés financières du Syndicat, l'association VFV a décidé d'absorber le déficit mais n'a versé aucun loyer.

Les membres du Syndicat ont décidé lors de leur dernier comité syndical de solliciter les communes membres pour une participation complémentaire pour l'année 2021 à hauteur de 2€/habitant.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

**décide** de verser au Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne ferroviaire Touristique une participation complémentaire pour l'année 2021 à hauteur de 2€/habitant afin de compenser la perte de loyer de VFV liée aux conditions sanitaires imposées par la COVID.

**Autorise** Monsieur le Maire à mandater cette participation exceptionnelle de 2€/habitant sur l'exercice 2021.

.....  
**Délibération n° 2021 – 52 –**

**Objet : Convention pour la participation au financement de la caserne des pompiers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération 2018-9 du 13 février 2018, le conseil municipal :

- A pris acte de la décision du Conseil d'Administration du SDIS portant sur la création d'un Centre d'Incendie et de Secours à TENCE pour un coût global estimé à 860 000 € TTC.
- A validé la proposition la participation financière de la commune estimée à 179 731.40
- S'est engagé sur la rétrocession (pour l'euro symbolique) au profit du SDIS 43 du terrain servant d'assiette foncière à la construction du CIS.

Monsieur le Maire présente le projet de convention financière à établir avec le SDIS 43. Sachant que les travaux de construction sont achevés, le programme financier définitif se présente ainsi :

Coût global de l'opération	790 840.73 HT
Part communale (25% du coût global)	197 710.18 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

**Approuve** le projet de convention à signer avec le SDIS 43 portant un financement de 25% du coût global de l'opération est arrêté à 197 710.18 €. Ce montant sera ajusté in fine au regard du coût définitif (DGD) et de l'acompte déjà versés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDIS 43 et à verser la participation correspondante.

.....

**Délibération n° 2021 – 53 –**

**Objet : Convention pour l'enseignement de la natation scolaire**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'Inspectrice Académique propose d'approuver une convention concernant l'enseignement de la natation scolaire aux élèves de l'école publique de la Lionchère sur les bassins de la commune de Tence

Cette convention prévoit principalement sur :

- les conditions générales d'organisation et de concertation à la mise en œuvre des activités
- l'agrément des intervenants
- la sécurité des élèves
- les rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

**Approuve** le projet de convention à signer avec l'Inspection Académique concernant l'enseignement de la natation scolaire aux élèves de l'école publique de la Lionchère sur les bassins de la commune de Tence

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

.....  
**Délibération n° 2021 – 54 –**

**Objet : Suspension du tarif emplacement de voirie pour extension de terrasse pour 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2020 fixant les tarifs communaux applicables en 2021. En raison des contraintes sanitaires imposées par la crise du COVID 19, et afin d'accueillir une clientèle en extérieure, Monsieur le Maire propose de réaliser un geste financier en faveur des commerçants en suspendant le tarif « des emplacements de voirie pour extension de terrasses de cafés ».

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

► **décide** de suspendre le tarif « emplacements de voirie pour extension de terrasses de cafés » pour l'année 2021 sous condition d'une ouverture du 01 juillet au 31 août, sauf repos hebdomadaire.

► **autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

.....  
**Délibération n° 2021 – 55 –**

**Objet : Dérogation au repos dominical des commerces**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la nouvelle demande de dérogation au repos dominical pour le mois de juin 2021. Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire, cette dérogation vise à permettre aux commerces de rattraper la baisse de chiffre d'affaires subie en raison du contexte épidémique mais aussi de lisser les flux de clients au maximum sur l'ensemble de la semaine eu égard à la nécessité de limiter le nombre de clients susceptibles d'être accueillis simultanément dans ces établissements.

Pour mémoire, ces autorisations préfectorales de dérogation au repos dominical sont accordées après avis du conseil municipal, du conseil communautaire dont la commune est membre, de la chambre

de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi que les organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

► **décide** de donner un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des établissements de commerce sur la commune de TENCE pour le mois de juin 2021.

► **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

.....

**Délibération n° 2021 – 56 –**

<b>Objet : Subvention exceptionnelle ACCA Tence</b>
---

Monsieur le Maire présente aux membres présents la demande de subvention de l'association ACCA de Tence. En raison de la crise sanitaire liée au COVID et en l'absence de réalisation de manifestations, l'association rencontre des difficultés pour le paiement aux agriculteurs des dégâts occasionnés par le gros gibier.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents :

4 abstentions  
18 voix « pour »

► **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de 2021 d'un montant de 500 € à l'association ACCA de Tence.

► **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme de 500 € à l'association ACCA de Tence.

.....

**DIVERS**

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Romain PELISSIER secrétaire de séance, Monsieur le Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal : Monsieur Bernard RECHATIN renouvelle sa demande concernant les documents préparatoires du budget. Monsieur le Maire lui confirme, comme cela lui a déjà été dit, que ces documents lui seront remis comme à l'ensemble des membres de la commission finance, lors de la prochaine réunion de ladite commission.

Madame Hélène LIONNET installe une tablette avec une caméra pour réaliser l'enregistrement de la séance.

Monsieur le Maire informe les conseils qu'un point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour : subvention exceptionnelle à l'association de chasse ACCA de Tence.

► En cours de séance,

A l'occasion du sujet portant sur la signature de la convention avec l'inspection académique pour l'enseignement de la natation aux scolaires, Madame Marie Pierre RANCON demande si la date d'ouverture de la piscine aux scolaires est connue. Monsieur Michel PABIOU fait un rapide point sur les travaux en cours dans le cadre de la réparation des fuites et confirme que tout est mis en œuvre pour la recherche de solutions tout en respectant les préconisations de l'ARS. Monsieur Patrice ROUSSON confirme que l'ouverture aux scolaires est envisageable aux alentours du 15 juin 2021.

Concernant le sujet sur la gratuité des emplacements pour les extensions de terrasses, Monsieur Patrick RUSSIER propose que cette gratuité soit conditionnée à une ouverture en continu du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

2021 (hors journée de repos hebdomadaire). Monsieur Bernard RECHATIN confirme le bien-fondé de cette condition d'ouverture. Monsieur Patrick RUSSIER le remercie pour cette remarque.

Concernant l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association de chasse de Tence, Monsieur Patrice ROUSSON relève le caractère exceptionnel de cette subvention car l'association est effectivement dans l'obligation d'indemniser les agriculteurs ayant subi des dégâts liés aux gros gibiers, mais les chasseurs n'ont pas toujours un comportement très sérieux. Madame Marie-José DIGONNET et Monsieur Bernard RECHATIN invoquent la baisse de recettes de l'association essentiellement due à l'absence de l'opération « loto » en 2020 en raison du COVID.

► En fin de séance,

Monsieur Bernard RECHATIN relève que des coussins berlinois ont été installés Route de Crozilhac sans la signalisation de ces équipements. Il relève le caractère dangereux pour les enfants en vélo ou moto. Monsieur le Maire répond que les panneaux sont commandés et qu'ils seront installés très rapidement. Les panneaux de limitation de vitesse sont eux d'ores et déjà posés.

Monsieur Henri MONTELMARD interroge Madame Hélène LIONNET pour savoir si l'enregistrement aura lieu à chaque séance. Elle lui répond par l'affirmatif. Il demande à ce que l'enregistrement soit réalisé correctement, que l'on voit tous les élus et pas uniquement quelques-uns. Madame Hélène LIONNET propose de se déplacer pour filmer les personnes qui s'expriment. Monsieur le Maire ne souhaite pas ces déplacements qui troubleront la séance. Monsieur Patrice ROUSSON dit que la présence de la caméra met tout le monde mal à l'aise et que cela est bien dommage car le but est avant tout de travailler tous ensemble en laissant chacun s'exprimer simplement. Madame Denise MASSARDIER rajoute que cette vidéo n'a aucun intérêt. Madame Hélène LIONNET répond que des personnes lui ont fait connaître leur intérêt pour cette vidéo. A la question de savoir où il est possible de visionner l'enregistrement, Monsieur Lucas ROCHER répond que la création d'un site est en cours mais qu'il ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisant actuellement pour le mettre en œuvre.

Monsieur Patrick RUSSIER propose que l'enregistrement soit mis en ligne sur le site internet de la commune de TENCE. Madame Hélène LIONNET s'est dite disposée à fournir les enregistrements dès que la mairie sera en mesure de les mettre en ligne. Pour Monsieur Lucas ROCHER, l'enregistrement permet d'avoir un compte-rendu plus précis.

**\* Fin de séance \***